Réponse EDF à la consultation de RTE sur la fixation du prix administré pour les années de livraison 2021 et 2022.

10/12/2019

EDF considère utile cette consultation sur la fixation du prix administré pour les années de livraison 2021 et 2022.

Dans l'intérêt d'une stabilité à court terme au regard des futures évolutions de l'architecture du mécanisme, la valeur de 60 €/kW pour le prix administré semble cohérente.

EDF considère également que la notion pertinente pour apprécier les revenus capacitaires annuels attendus par les producteurs est effectivement le Coût Net de Nouvelle Entrée (net-CONE) et apprécie l'effort de calculer ce CONE pour différentes technologies (technologies renouvelables sans dispositif de soutien, effacements industriel et diffus et batterie électrochimique). Il serait néanmoins très souhaitable que les acteurs puissent disposer de l'ensemble des hypothèses qui fondent l'évaluation du CONE.

De plus, le document d'accompagnement (chapitre iv) ne permet pas aux acteurs de comprendre le choix, pour l'horizon moyen-terme, du prix administré par RTE parmi les différents CONE calculés :

(i) la figure 4 ne représente pas toutes les années de livraison et tous les scénarios envisagés dans le Bilan Prévisionnel. L'année de livraison 2021 n'est pas représentée et seul un cas est identifié pour l'année de livraison 2022 ;

(ii) la méthodologie de détermination du prix administré à partir des valeurs issues de la figure 4 ainsi que le scénario retenu pour définir le prix administré ne sont pas précisés.

En conclusion, EDF est favorable au prix administré proposé par RTE (60 €/kW pour les années de livraison 2021 et 2022) mais regrette le manque de transparence dans les hypothèses qui fondent les calculs du CONE et sur la méthode de définition du prix administré à partir des différents CONE calculés.